



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-481 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 207 740 \$ POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE :

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 février 2024, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « *Règlement numéro 2024-481 décrétant une dépense et un emprunt de 2 207 740 \$ pour la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts du chemin de la Rivière Sud* ».

Le Règlement numéro 2024-481 a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- › par les personnes habiles à voter le 4 mars 2024;
- › par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en date du 19 mars 2024.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau. Il est également disponible sur le site Web de la Ville au www.riviere-rouge.ca, sous l'onglet « Communications et publications ».

Le Règlement numéro 2024-481 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 28^e JOUR DE MARS 2024

Catherine Denis-Sarrazin
Greffière et directrice générale adjointe par intérim